



# L'Etat se réforme : la RGPP produit des résultats tangibles.

## 1. La RGPP, un programme de réforme de l'Etat sans précédent

La crise a amené le Gouvernement à décider d'investir dans un plan de relance massif, afin de soutenir l'investissement, l'activité et l'emploi. Comme l'a rappelé le président de la République, la mise en œuvre de ces dépenses exceptionnelles renforce la nécessité de poursuivre les réformes de fond, permettant d'assainir la situation structurelle des finances publiques, tout en améliorant la qualité des services publics. C'est l'objectif poursuivi depuis juin 2007 par le Président de la République et par le Gouvernement, au travers de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Celle-ci a débouché sur 374 décisions de modernisation, qui doivent être mises en œuvre d'ici 2011. Ces décisions résultaient d'audits détaillés de l'efficacité de nos politiques publiques. Elles concernent tous les ministères et leurs opérateurs, et portent à la fois sur les services rendus aux usagers et sur les fonctions de support au sein de l'Etat. Elles fondent les économies structurelles de la loi de programmation des finances publiques 2009-2011, notamment en assurant le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ces économies structurelles sont indispensables pour redonner à l'Etat une marge de manœuvre financière, lui permettant de relever les défis actuels.

Au-delà de ces gains budgétaires, la RGPP vise également une réelle amélioration de l'efficacité des politiques publiques, en renforçant la qualité des services rendus aux usagers et en améliorant la gestion des ressources humaines de l'Etat.

Dans la lignée de la communication du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique du 28 janvier 2009, la RGPP a également lancé le renforcement de la contractualisation entre l'Etat et ses opérateurs, afin de mieux piloter leur performance. 20 opérateurs feront ainsi l'objet d'audits spécifiques, menés avec leur ministère de tutelle. Ces audits, qui ont débuté, doivent permettre de préciser leur stratégie et d'identifier des pistes d'amélioration de leur performance.

Concernant les fonctions de support, de grands projets interministériels ont été lancés pour rationaliser les fonctions finances, paye, pensions, achats et immobilier. Chacun des ministères remet à plat l'organisation de ses fonctions de support, en cohérence avec ces projets interministériels. Ces réformes contribuent à recentrer l'Etat sur son cœur de métier et sur les services rendus à l'usager.





Les agents publics sont des acteurs à part entière de la transformation de leur administration. C'est pourquoi les ministres et secrétaires généraux poursuivent un dialogue social avec toutes les organisations syndicales de leur ministère. Ce dialogue est relayé, sur le plan local, tant au niveau ministériel qu'interministériel, notamment par celui que mènent les préfets dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

## 2. Un dispositif de suivi au plus haut niveau, garantie de résultats ambitieux.

Une des nouveautés majeures introduites par la RGPP est le déploiement d'un dispositif exceptionnel de suivi de la mise en œuvre des 374 décisions arrêtées par le conseil de modernisation des politiques publiques. Ces décisions font l'objet d'un dispositif de pilotage rigoureux, impliquant le plus haut niveau de l'Etat, avec une évaluation permanente, sur la base d'indicateurs précis et objectifs, de l'atteinte des objectifs fixés.

Le présent rapport d'étape, présenté par Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et rapporteur général de la RGPP, assure ainsi la transparence sur l'état d'avancement et la réalisation des premiers résultats concrets de la RGPP. L'analyse ici présentée sur chacune des réformes résulte de l'examen de l'avancement de la feuille de route de chaque ministre, réalisé par le comité de suivi de la RGPP.

A cette fin, le système de feux tricolores du premier rapport d'étape a été maintenu. Il permet de rendre compte de façon synthétique, mesure par mesure, de l'état d'avancement des réformes en cours de mise en œuvre. Cela ne concerne donc pas les réformes pour lesquelles le gouvernement a décidé d'approfondir la concertation (notamment la réforme du lycée général).

Près d'un an après le dernier conseil de modernisation des politiques publiques, les réformes doivent être entrées dans une phase de mise en œuvre plus poussée. C'est pourquoi la signification des feux tricolores, présentés dans les fiches d'avancement par ministère jointes au présent rapport, a été adaptée. Les exigences ont été renforcées. Elles reposent désormais, outre la qualité de la conduite du projet, sur son stade de réalisation effective et sur ses premiers résultats. Le degré d'avancement associé à chacun des feux tricolores est donc le suivant, pour ce deuxième rapport d'avancement :

- un feu **vert** caractérise un projet de réforme pour lequel toutes les conditions sont réunies pour atteindre les résultats escomptés dans les délais prévus. Actuellement, 75 % des mesures sont vertes ;
- un feu **orange** caractérise un projet de réforme en cours d'exécution, mais dont le calendrier n'est pas totalement respecté, ou dont la mise en œuvre présente des difficultés techniques, qui appellent des décisions correctrices. Actuellement, 20 % des mesures sont orange ;
- Un feu **rouge** caractérise un projet de réforme dont la phase de mise en œuvre n'a pas encore été engagée. Le comité de suivi a alors pris des mesures pour relancer cette mise en œuvre. Actuellement, 5 % des mesures sont rouges.



### 3. Une transformation profonde et visible de l'Etat

Grâce à la mobilisation de l'encadrement et des agents à tous les niveaux de l'Etat, de nouveaux résultats tangibles ont été atteints depuis le précédent rapport d'étape, pour un grand nombre de réformes.

S'agissant de l'adaptation de l'Etat aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, des résultats concrets ont été obtenus dans les domaines suivants.

- **La réforme de l'administration territoriale de l'Etat se poursuit.** Elle constitue une révolution majeure au cœur de l'Etat, par la mise en œuvre concrète de pistes envisagées depuis plus de 10 ans et, sur certains aspects, depuis les lois de décentralisation. Elle concerne tous les citoyens, l'ensemble du territoire national et, selon les mesures de réforme considérées, entre 100 000 et 300 000 agents de presque tous les ministères. **L'organisation des services de l'Etat dans les départements a ainsi été définie précisément** par les circulaires du Premier ministre du 7 juillet et du 31 décembre 2008. Pour chaque département, les nouveaux organigrammes, adaptés aux besoins des citoyens et des spécificités des territoires, ont été validés au cours des mois de mars et avril 2009. Le nombre de structures a été réduit de plus d'une dizaine à deux ou trois selon les départements. Les organisations ont été simplifiées et les missions regroupées.
- **Le niveau régional de l'administration s'est également réorganisé, passant d'une vingtaine à huit structures régionales.** Le nouveau dispositif repose sur des périmètres de compétences correspondant globalement aux missions des ministères dans l'organisation gouvernementale, affirmant ainsi le niveau régional comme le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques. Plusieurs structures nouvelles sont déjà créées.
  - **Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**, reprenant les missions du ministère de l'agriculture, à l'exception de la pêche, ont été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elles sont dotées de compétences élargies en matière d'alimentation et intègrent les échelons territoriaux de FranceAgriMer, opérateur chargé des interventions et du soutien aux filières.
  - Une première série de **huit directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**, issues de la fusion de trois directions régionales, ont été créées en février 2009 et seront les pilotes, au niveau régional, des politiques de développement durable. Douze DREAL sont en phase de préfiguration et seront créées au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
  - **Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)** seront créées afin de renforcer l'efficacité de l'Etat en matière de politiques sociales, de politiques sportives, de politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire. Huit d'entre elles sont d'ores et déjà en phase de préfiguration. Les autres préfigurations démarreront avant l'été, en



- vue d'une création effective dans toutes les régions le 1<sup>er</sup> janvier 2010 au plus tard.
- **5 directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**, interlocutrices uniques pour les entreprises, les salariés et les consommateurs, œuvreront en faveur d'une politique active d'emploi, de formation et, en lien avec la mise en place du RSA, de prévention des situations de précarité sociale. Cinq d'entre elles sont d'ores et déjà en phase de préfiguration. Les autres préfigurations démarreront avant l'été, en vue d'une création effective dans toutes les régions le 1<sup>er</sup> juillet 2010 au plus tard.
  - **Pour faire face à la crise du logement, l'Etat a redéfini ses priorités et s'est doté de nouveaux outils avec la promulgation de la loi «mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion» du 25 mars 2009.** Cette loi garantit notamment une meilleure équité dans la gestion du parc HLM, en recentrant l'accès au parc HLM sur les locataires les plus modestes, et prévoit la rénovation du « 1% logement » pour concentrer les ressources sur le développement locatif, la rénovation urbaine et l'accession à la propriété.
  - **Onze bases de défense expérimentales ont été créées début 2009, afin de rationaliser l'organisation des fonctions de soutien et de permettre ainsi aux forces opérationnelles de se consacrer à leur cœur de métier.** Elles regroupent au total 50000 personnes et leur soutien est assuré par 6000 civils et militaires, qui ont été transférés de leurs armées respectives vers la nouvelle chaîne interarmées du soutien (RH, finances, marchés, maintenance, transport etc.). Au bout de seulement trois mois, l'expérimentation est déjà riche d'enseignements. Les commandants de base de défense proposent des solutions qui vont venir enrichir le modèle en l'adaptant aux contraintes du terrain. L'idée initiale en ressort renforcée : les gains potentiels issus de la mutualisation du soutien sont très importants.
  - Le nouveau contrat d'objectifs 2009-2012, signé en janvier 2009 entre l'Etat et l'ADEME, confirme **l'évolution de l'ADEME comme un des opérateurs majeurs de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement**, en renforçant ses missions d'animation, d'expertise et de financement pour la recherche et l'innovation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
  - **L'Etat définit un cadre de moyen terme pour les priorités de recherche. Par une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, il prépare une stratégie nationale de recherche et d'innovation**, qui sera présentée en conseil des ministres avant l'été. Cette politique a été complétée par la réforme du haut conseil de la science et de la technologie, réalisée le 19 mars 2009.
  - **La loi « Hôpitaux, patients, santé et territoire » (HPST), qui prévoit notamment la création des agences régionales de santé (ARS), a été votée** en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 mars 2009. En regroupant sept structures territoriales en une seule, les ARS mettront fin à



l'éparpillement des différents organismes œuvrant en région dans les domaines de la santé et des soins : les services déconcentrés actuels de l'Etat (les pôles "santé" des DDASS et des DRASS), les agences régionales de l'hospitalisation (ARH), les unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), les missions régionales de santé (MRS), les groupements régionaux de santé publique (GRSP) et une partie des services régionaux des trois régimes de l'assurance maladie.

D'autres réformes de la RGPP permettent aussi une amélioration concrète des services rendus aux citoyens et aux entreprises par les services de l'Etat et par les opérateurs, notamment pour les suivantes :

- **Les missions des services des Impôts et du Trésor public, autrefois conduites par deux directions distinctes, sont aujourd'hui assurées par une seule et même direction, la direction générale des finances publiques (DGFIP).** Cette nouvelle organisation conduit à fusionner l'ensemble des services des deux directions, au plan central et au plan local. Les directions des services fiscaux fusionnent ainsi avec les trésoreries générales : cette opération est engagée dans 22 départements. Dans les villes, une première vague de 150 services des impôts des particuliers est lancée en avril 2009 et permet de créer de véritables guichets fiscaux uniques pour les usagers.
- **Les délais de dédouanement des marchandises ont été réduits grâce à la réorganisation territoriale des Douanes et à leur modernisation informatique,** générant ainsi d'importants gains de temps pour les entreprises. Le temps moyen d'immobilisation des marchandises pour effectuer les contrôles douaniers lors de leur importation ou de leur exportation est descendu de 10 minutes en 2006 à moins de 8 minutes en 2008, renforçant la fluidité des échanges, en particulier sur les plateformes portuaires.
- **La création, en avril 2009, de l'agence de services et de paiement (ASP),** permet d'assurer une plus grande cohérence des politiques publiques agricoles et de simplifier les procédures pour les bénéficiaires des aides versées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Celles-ci étaient auparavant gérées par deux organismes : l'agence unique de paiement (AUP) et le centre national pour l'aménagement des structures des exploitants agricoles (CNASEA). Cette mutualisation des compétences permet la création d'un opérateur de paiement, adapté aux évolutions profondes, récentes et à venir, de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche. De même, **la création de FranceAgriMer permet de regrouper les missions dispersées jusqu'ici entre cinq organismes, au sein d'un établissement unique chargé des interventions pour les produits de l'agriculture et de la mer.** Véritable lieu de concertation et d'arbitrage pour les professionnels, ce nouvel office, créé au 1<sup>er</sup> avril 2009, garantira une plus grande cohérence dans



l'orientation, le soutien et le suivi économique des filières agricoles, tout en améliorant la réactivité dans la gestion des crises.

- Afin de mettre en place un interlocuteur unique pour les entreprises et les salariés, **une inspection du travail unifiée a été créée** grâce à la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, des services de l'inspection du travail agricole (ITEPSA), de l'inspection du travail des transports (ITT), de l'inspection du travail maritime et de l'inspection du travail (IT).
- **Dans l'objectif de réduire la difficulté scolaire au primaire, l'organisation de la semaine scolaire a été revue : d'une durée de 4 jours ou 9 demi-journées, la semaine scolaire réserve désormais 2 heures aux élèves qui connaissent des difficultés dans chaque classe.** Plus d'un million d'élèves connaissant des difficultés scolaires, soit 19,13%, sont désormais pris en charge dans les écoles primaires selon les modalités qui ont été proposées par le conseil des maîtres et validées par l'inspecteur de circonscription. Cette mesure doit directement permettre de réduire le recours au redoublement.
- **La mission de préfiguration du nouvel établissement public issu du regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie** a été confiée le 24 mars 2009 à Claudie Haigneré. Ce regroupement permettra de doter la France d'un grand opérateur de référence dans le domaine de la culture scientifique et technique.
- **Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) est entré en vigueur le 15 avril dernier pour les véhicules neufs.** Il sera étendu aux véhicules d'occasion à partir du 15 juin. A partir du 15 septembre, l'ensemble des procédures d'immatriculation se feront sous ce SIV. Ce système permettra une véritable simplification pour l'utilisateur, qui ne sera plus obligé de se déplacer à la préfecture ou à la sous-préfecture pour les opérations simples d'immatriculation, qui pourront être assurées par les professionnels de l'automobile ayant passé convention avec l'Etat. Les professionnels, tout comme les préfectures, délivreront un certificat provisoire d'immatriculation. La carte grise sera transmise au domicile de l'utilisateur, par courrier suivi. Depuis le 15 avril, les professionnels de l'automobile ont déjà réalisé 63 % des opérations d'immatriculation concernant les véhicules neufs. Les usagers n'auront plus à changer d'immatriculation à l'occasion d'un déménagement ou lors de l'achat d'un véhicule d'occasion.

Les réformes de la RGPP doivent enfin simplifier et moderniser l'Etat dans son fonctionnement, avec les résultats concrets suivants, déjà observés :

- **La réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, fixée par le décret du 16 mars 2009, complète la mutation profonde engagée avec la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), de l'agence nationale de la recherche (ANR) et la mise en place de l'autonomie des universités. En étant plus stratégique et transparent, le ministère redéfinit ses relations avec les établissements d'enseignement



supérieur et de recherche. C'est en particulier le cas grâce à la création d'un pôle de financement et de contractualisation avec les universités qui clarifie les règles d'allocation des moyens et les règles du jeu de la contractualisation.

- Depuis le 1er janvier 2008, les **181 tribunaux de grande instance et les 35 cours d'appel sont équipés de dispositifs de visioconférence** qui permettent aux magistrats d'auditionner les détenus à distance. Ainsi, le nombre de transferts de détenus sera réduit de 5% en 2009 (et de 5% supplémentaires en 2010), ce qui permettra de redéployer sur d'autres missions (maintien de l'ordre, lutte contre la délinquance) une grande partie des effectifs de policiers et de gendarmes auparavant affectés à ces transferts. Les ministères de la Justice et de l'Intérieur seront respectivement intéressés au respect de cet objectif.
- Afin de renforcer la cohérence des réseaux internationaux de l'Etat selon une logique géographique et non plus seulement institutionnelle, le **comité des réseaux internationaux de l'Etat à l'étranger (CORINTE)** a été créé le 16 février 2009. Cette instance permettra une coordination interministérielle de l'allocation des moyens de l'Etat à l'étranger et d'accompagner la réorganisation du réseau diplomatique en trois catégories de postes (ambassades à missions élargies, à missions prioritaires ou à missions spécifiques).
- **L'intégration, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, des 101 000 gendarmes au ministère de l'intérieur**, dans le respect de leur statut militaire, a renforcé l'efficacité des forces de sécurité dans leur mission de lutte contre la délinquance, en favorisant les coopérations et les mutualisations entre services de police et de gendarmerie.
- **Un nouveau cadre unifié et professionnel de la gestion de l'immobilier de l'Etat** a été mis en place, au 1er janvier 2009 sous l'égide du ministre du Budget (représenté par le service France Domaine de la direction générale des finances publiques et par les préfets). Ce dernier est désormais propriétaire unique et le Premier ministre l'a chargé, par les circulaires du 16 janvier 2009, de responsabiliser les occupants, d'améliorer le cadre de travail des agents et les conditions d'accueil des usagers, en s'appuyant sur les loyers budgétaires, les baux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Les ministères devront ainsi se rapprocher rapidement de la norme fixée par le conseil de modernisation des politiques publiques à 12 m<sup>2</sup> par agent. Par ailleurs, la politique interministérielle d'entretien des bâtiments se voit renforcée dès 2009 avec un effort budgétaire de 277 M€ (dont 200 M€ du plan de relance).
- **Les corps d'ingénieurs des Mines et des Télécommunications ont fusionné en janvier 2009**, dotant le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi d'un corps d'encadrement unifié de haut niveau. Les ingénieurs de ce nouveau corps des Mines bénéficient ainsi de potentialités de carrière accrues. **Cette fusion illustre la poursuite du mouvement de fusion de corps**. D'ores et déjà, 90 % de la fonction publique d'Etat n'appartient plus qu'à 140 corps, au lieu du double précédemment. La



politique de fusion et de regroupements des corps sera poursuivie et amplifiée en 2009.

- Afin de mieux soutenir l'activité économique sur le territoire national et de créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises, **la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a été créée le 12 janvier 2009** par le regroupement de trois directions du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi : Direction générale des entreprises (DGE), la Direction du tourisme (DT) et la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL).
- **Le regroupement des états-majors et directions d'administration centrale du ministère de la défense à Balard dans le cadre d'un partenariat public – privé** est conduit rapidement, pour permettre un emménagement fin 2014. Ce projet est porteur de plusieurs innovations majeures. Tout d'abord, le contrat de partenariat intégrera une compétition architecturale. Ensuite, la préparation du programme rend nécessaire une réflexion approfondie sur l'organisation de l'administration centrale et les effectifs associés à chaque fonction, dont la mise en œuvre achèvera de concrétiser la nouvelle gouvernance du ministère de la défense.
- La loi pénitentiaire, qui prévoit le développement des alternatives à l'incarcération a été votée en première lecture par le Sénat le 6 mars 2009. **Le recours plus systématique au bracelet électronique, plutôt qu'à l'incarcération, pour les condamnations à de courtes peines de prison ou pour les détenus en fin de peine**, permettra de réduire le risque de récidive, en limitant les problèmes liés à la réinsertion des détenus. Le nombre de condamnés purgeant leur peine sous bracelets électroniques passera de 4 000 en 2009 à environ 12 000 en 2012.
- **A partir de juin 2009, les consulats délivreront les premiers visas de long séjour valant titre de séjour.** Cette réforme permettra de supprimer les démarches pour la délivrance d'un premier titre de séjour, jusque là effectuées dans les préfectures dans les trois mois de l'arrivée en France, pour environ 90 000 personnes par an. Les effectifs ainsi économisés seront redéployés en vue de l'amélioration de la qualité d'accueil par les services de l'immigration et de l'intégration des préfectures. Un impact très positif est attendu, notamment dans le milieu universitaire par la réduction des formalités pour les chercheurs et les étudiants.
- **La qualité de service des laboratoires de recherche est améliorée, à travers la simplification de la gestion des unités mixtes de recherche entre organismes de recherche et universités**, qui doit redonner du temps de recherche aux chercheurs et aux enseignants chercheurs, en rationalisant la prise en charge des tâches administratives dans ces unités. Deux expérimentations sont en cours, entre le CNRS et l'université Paris VI d'une part, entre l'INSERM et Paris V d'autre part.





A l'occasion de chacune de ces réformes, le Gouvernement veille à valoriser le travail des agents, à développer la culture de résultat et à assurer un meilleur usage de chaque euro public.

#### 4. Des avancées significatives pour des réformes signalées en difficulté lors du premier rapport d'étape, grâce à des actions volontaristes.

Lors de la préparation du premier rapport d'étape, certaines mesures présentaient des difficultés de mise en œuvre. Des actions spécifiques avaient alors été décidées, qui ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Ainsi :

- Le ministère de la Justice a présenté un **plan de simplification du contentieux routier**, qui représente 42% du contentieux pénal. Les procédures judiciaires liées aux infractions routières telles que la conduite sans permis, le défaut d'assurance et la conduite en état alcoolique, seront accélérées. Ceci redonnera aux magistrats et aux fonctionnaires de justice le temps nécessaire pour améliorer encore le traitement d'autres types de contentieux plus complexes, tout en renforçant la lutte contre la délinquance.
- **Le ministère de l'Intérieur a engagé un plan visant à substituer aux policiers et gendarmes assurant des gardes statiques** dans les 96 préfectures métropolitaines des équipements de vidéosurveillance. La mise en place progressive de ce dispositif permettra de redéployer les personnels des services de sécurité affectés à ces gardes sur leur cœur de métier, la protection quotidienne des citoyens.
- **Un outil d'allocation des ressources entre juridictions tenant compte de leurs performances est opérationnel depuis le 15 septembre 2008.** Il a pour but d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques, le partage des informations, l'optimisation et la professionnalisation de l'affectation des 29 000 magistrats et fonctionnaires au sein des juridictions, permettant ainsi de réduire les délais de jugement et les stocks d'affaires en cours.
- **La maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'Etat va être ouverte à la concurrence.** Les maîtres d'ouvrages pourront désormais choisir entre différents architectes en chef des monuments historiques (ACMH) d'une part, et tous les architectes justifiant, dans le cadre du contrôle de l'Etat, des qualifications et de l'expérience requises d'autre part. Cette réforme devrait permettre d'accélérer les procédures, d'améliorer la qualité du service rendu et de générer des économies.
- **Le recensement du patrimoine des opérateurs a été relancé le 26 décembre 2008, par un courrier du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique à tous leurs dirigeants,** les avertissant des sanctions en cas de non coopération (non versement de la moitié de la part variable de leur rémunération 2009, réduction de la subvention de



l'Etat). Le nombre d'opérateurs ayant satisfait cette obligation est en conséquence passé de 194 à 481 (sur un nombre total de 655 opérateurs), incluant tous les opérateurs les plus importants. Le patrimoine recensé représente 4 millions de mètres carrés de bureaux et 10 millions d'hectares de terrains. Cette mobilisation va se poursuivre : chaque opérateur devra produire avant le 30 septembre 2009 un schéma immobilier ; l'Etat devra évaluer tous ces biens avant le 31 décembre 2009.

- **La création du service des achats de l'Etat (SAE)**, par décret du 17 mars 2009 et la nomination de son directeur, ancien directeur des achats dans le secteur privé, ont notamment permis de **relancer le projet d'externalisation de la gestion et de l'entretien du parc automobile de l'Etat**. Les quelques 40.000 véhicules particuliers et utilitaires légers de l'Etat (à l'exclusion des véhicules de la police, de la gendarmerie et des douanes), jusqu'alors gérés en régie, seront progressivement pris en charge par un gestionnaire de flotte automobile privé. Cette organisation générera une économie de fonctionnement et permettra un suivi des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la limitation des émissions de CO2 des véhicules de l'Etat.

## 5. De nouvelles actions spécifiques sont aujourd'hui nécessaires pour les mesures qui demeurent au feu orange ou rouge.

Pour les mesures signalées en difficulté à l'occasion de ce second rapport d'étape, des actions spécifiques ont été décidées. Ainsi :

- Afin de garantir la **mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du guichet unique du créateur/repreneur d'entreprise**, un groupement dédié sera créé au printemps 2009.
- Afin de garantir la **suppression au 1<sup>er</sup> juillet 2010 de la double instruction (administration centrale – préfectures) des dossiers de demande de naturalisation**, une expérimentation de 6 mois portant sur 20 préfectures sera conduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les délais de naturalisation seront ainsi fortement réduits.
- Afin de réussir la **rationalisation de ses différents systèmes d'information et de communication** et dans le contexte du rattachement de la gendarmerie nationale, le ministère de l'Intérieur a engagé un plan axé sur la mutualisation, la modernisation de la gouvernance, et la recherche de l'efficacité opérationnelle, qui sera présenté d'ici fin juin 2009.
- Dans le cadre de la modernisation de la Réunion des Musées Nationaux (RMN), le renforcement de ses relations avec les musées sous statut de service à compétence nationale sera engagé, dans le cadre d'une contractualisation par objectifs. Les études en cours seront approfondies, afin que la RMN puisse assurer davantage de prestations (logistique des expositions, commercialisation, etc.) pour le compte des musées. Ces choix



seront structurants pour la **clarification de l'avenir de la RMN pour les 5 prochaines années et pour la définition de son plan stratégique.**

- **Les dispositifs de mutualisation des fonctions supports entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche seront renforcés, notamment à l'occasion de la mise en place des pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur,** dont les objectifs sont, notamment, de concilier la maîtrise des coûts de ces fonctions de support avec un meilleur service aux chercheurs, aux enseignants et aux étudiants.
- Afin d'améliorer la gestion des biens immobiliers de l'Etat à l'étranger, la création d'une **agence foncière de l'Etat à l'étranger** a été décidée. Elle permettra de **professionnaliser la gestion immobilière (notamment les procédures de cession)**, ainsi que de rationaliser davantage l'occupation et la gestion des bâtiments. La création de cette foncière, la définition de ses objectifs et une préfiguration dans quelques pays pourront être prochainement engagées.
- Afin de renforcer **la concentration de l'aide publique au développement**, le prochain comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) fera des propositions de concentration géographique de notre aide bilatérale en distinguant plusieurs types de « partenariats différenciés », cette typologie étant applicable à l'ensemble de l'aide bilatérale. Il validera également les cinq secteurs prioritaires de concentration sectorielle. Il mettra enfin en place les indicateurs de résultats, décidés par le CMPP.

\*  
\*            \*

Le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la RGPP montre que ce chantier de réforme de l'Etat, sans précédent, continue à avancer dans des conditions satisfaisantes. Grâce au dispositif de suivi minutieux de la mise en œuvre des réformes, le rapporteur général constate que les trois quarts des réformes décidées par la RGPP ont été à ce stade menées conformément aux objectifs et au calendrier initialement décidés et que leurs premiers résultats sont satisfaisants.

Deux ans après le lancement de la RGPP et moins d'un an après ses dernières décisions, l'ambition initiale a bien été tenue : des réformes de fond sont mises en œuvre dans tous les ministères, qui contribuent à un service public plus efficace pour les citoyens, à un travail plus valorisant pour les fonctionnaires et à une dépense publique plus efficace, enfin concentrée sur la réalisation des missions de l'Etat.

Les réformes annoncées sont effectivement menées et le Gouvernement en rend compte aux Français de manière objective, sans cacher les retards de certaines d'entre elles, pour lesquelles il prend les mesures correctrices appropriées. Ces



réformes doivent permettre à la France d'envisager l'avenir avec une sphère publique plus efficace et moins coûteuse.

La poursuite de l'effort de mise en œuvre des décisions de la RGPP fera l'objet d'un prochain rapport d'étape, en octobre 2009, pour lequel les critères d'évaluation de la bonne mise en œuvre seront à nouveau adaptés à un stade d'avancement plus poussé. Il permettra de s'assurer que le calendrier prévu pour chaque projet est bien respecté, que les mesures correctrices ont été appliquées et que les résultats sont atteints, tant en termes de qualité de service que de valorisation du travail des fonctionnaires et de réduction des coûts.